

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à vingt heures, dans la salle des délibérations de MENCHHOFFEN, le Conseil Municipal de la Commune de MENCHHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DANNER, Maire de MENCHHOFFEN.

La séance a été publique.

Membres élus : *Mmes et MM.* DANNER Alain, Maire – MARMILLOT Dominique, 1^{er} Adjoint au Maire - MULLER Claude, 2^{ème} Adjoint au Maire – BALTZER Christian – BERNARD Jérôme – FELLRATH Katy – FISCHBACH Martine – KALB Jean-Philippe – KOELL Didier – LEONHART Frédéric – PENNEKAMP DUPUY Sabine – REINHARDT Mickaël – SCHELLENBERGER Audrey – WEINLING Julien – ZIMMERMANN Sylvie.

Étaient présents : *Mmes et MM.* DANNER Alain, Maire – MARMILLOT Dominique, 1^{er} Adjoint au Maire - MULLER Claude, 2^{ème} Adjoint au Maire – BALTZER Christian – BERNARD Jérôme – FELLRATH Katy – FISCHBACH Martine – KOELL Didier – LEONHART Frédéric – PENNEKAMP DUPUY Sabine – REINHARDT Mickaël – SCHELLENBERGER Audrey – ZIMMERMANN Sylvie.

Étaient excusés : KALB Jean-Philippe – WEINLING Julien.

Mme Aurélie BERNARD a été élue secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Monsieur DANNER Alain, Maire, a ouvert la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. RAPPORT ANNUEL 2023 SDEA – SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT
2. RAPPORT ANNUEL 2023 SDEA – SYNTHÈSE LOCALE EAU POTABLE
3. CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU PÉRIMÈTRE MODIFIÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD
4. LOTISSEMENT LES VIGNES TRANCHE 6C - ÉTAT D'AVANCEMENT
5. TRANSPORT MÉRIDIEEN – ÉTAT D'AVANCEMENT
6. PARTICIPATION FRAIS DE CHAUFFAGE – ÉGLISE PROTESTANTE
7. DEMANDES DE SUBVENTIONS
8. CHANGEMENT DE PORTE ET FENÊTRES – 10 RUE DE LA MAIRIE
9. CRÉATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION
10. ACHATS DIVERS
11. INFORMATIONS DIVERSES

1. RAPPORT ANNUEL 2023 SDEA – SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 3 du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Dominique MARMILLOT, Adjoint au Maire, Délégué auprès du SDEA pour l'assainissement, présente aux conseillers le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement du SDEA.

Le Syndicat d'Assainissement de la Région Ingwiller a adhéré au SDEA le 26 novembre 1998. Il lui a transféré la totalité des compétences depuis le 1^{er} janvier 2008.

Contrôle, entretien, exploitation des installations de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales ; - Etudes ; - Rénovations ; - Extensions ; - Assistance administrative ; Améliorations ; - Gestion des abonnés.

Ce rapport présente le Périmètre de la région Ingwiller constitué des 7 communes de : Ingwiller – Obersoultzbach - Niedersoultzbach – Uttwiller - Menchhoffen – Weinbourg – Weiterswiller.

Données générales :

Station d'épuration mise en service le 26/05/2009. Capacité hydraulique : 5 000 m³ / jour.
Equivalent habitant : 11 000 habitants.

Abonnés : 2 484 unités / Population desservie : 6 531 habitants / 65,1 km de réseaux communaux / 14,2 km de réseaux intercommunaux.

Volume soumis à redevance : 300 325 m³ Moyenne de 120,90 m³ assainis / abonné / an.

Ouvrages : 42 déversoirs d'orage – 11 bassins d'orage – 9 stations de pompage – 1 791 bouches d'égout.

Prix du service :

Prix moyen HT du m ³ pour 120 m ³ / an : (hors redevances)	2,03 € HT / m ³
Prix moyen TTC du m ³ pour 120 m ³ / an :	2,49€ TTC / m ³
Part fixe €/HT/an	82,00 € HT / an / logt

Conformité à 100 % des performances de la STEP (Menchhoffen – construction 2022)

- 24 bilans journaliers sur 24 conformes
- 99,9% du volume admis (2023 année sèche jusqu'à l'automne+ mise en service du bassin de pollution de Menchhoffen + augmentation du débit de pompage vers la STEP à partir de l'été 2022)

Boues valorisées en compostage :

- production de 130 tMS, en baisse de 16 % par rapport à 2022
- boues conformes à la valorisation agricole (compostage)

À noter : un niveau d'investissement 2023 important, majoritairement consacré aux ouvrages avec :

- la construction du bassin de pollution de la Route de Haguenau à Ingwiller ;
- l'amélioration du poste de pompage vers la STEP (accroissement du débit de pompage vers la STEP par l'installation de nouvelles pompes avec variation de vitesse + mise en place d'un dégrilleur en entrée de poste.

Après lecture, le Conseil Municipal donne un avis favorable au rapport annuel 2023 du service de l'assainissement.

2. RAPPORT ANNUEL 2023 SDEA – SYNTHÈSE LOCALE EAU POTABLE

Conformément à l'article 3 du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Dominique MARMILLOT, Adjoint au Maire, délégué au SDEA pour l'eau potable présente aux conseillers le rapport annuel 2023 sur le prix et

la qualité de l'eau potable du Syndicat des Eaux de la Moder. Le Syndicat des Eaux de la Moder a adhéré au SDEA le 27 juin 1960. Il lui a transféré la totalité des compétences depuis le 1^{er} janvier 2007 : Contrôle, entretien, exploitation des installations ; Etudes ; Extensions ; Améliorations ; Rénovations ; Assistance administrative ; Gestion des abonnés.

Ce rapport présente le Périmètre de la Moder constitué des communes suivantes : OBERSOULTZBACH – NIEDERSOULTZBACH – UTTWILLER - MENCHHOFFEN – OBERMODERN / ZUTZENDORF – VAL DE MODER – NIEDERMODERN

- Population desservie : 9 249 habitants • Nombre total d'abonnés : 3 765
- Volume annuel consommé au titre de l'exercice : **431 677 m³** • Moyenne par habitant : 47 m³.

Origine des eaux : eaux souterraines

La production d'eau du Périmètre de La Moder se fait par l'intermédiaire de 6 puits ; de plus, le périmètre dispose, de par l'interconnexion de son réseau de distribution avec les installations de la Ville d'Ingwiller et du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs, d'une sécurisation de son dispositif d'alimentation en eau potable.

Capacité de production

Capacité journalière maxi : 3 019 m³/jour.

Volume prélevé jour de pointe : 2 170 m³/jour.

Les eaux produites font l'objet d'un traitement d'adsorption de l'arsenic, d'une neutralisation et d'une désinfection au rayonnement ultraviolet avant distribution.

Réservoirs

Le stockage de l'eau produite est assuré par 2 réservoirs dont les capacités de stockage sont de 1 006 m³.

Prix du service

Prix moyen TTC de l'eau pour 120 m³ : (avec redevances) : 2,33 € / m³

Qualité

- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Eau de très bonne qualité microbiologique douce et faiblement nitrée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

Après lecture, le Conseil Municipal donne un avis favorable au rapport annuel 2023 du service de l'eau potable.

3. CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU PÉRIMÈTRE MODIFIÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional ;

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L. 333-1 portant sur les parcs naturels régionaux modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord du 23 juin 2018 portant modification statutaire et instaurant le statut de commune associée du Parc ;

VU les statuts modifiés du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

VU la délibération de la commune en date du 3 juin 2019 demandant l'adhésion au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du nord, approuvant la charte actuelle

CONSIDERANT le lancement de la procédure de révision de la Charte du parc naturel régional et la possibilité de proposer à la région Grand Est un nouveau périmètre d'étude en 2024, pour préparer le renouvellement de classement à l'horizon 2030,

CONSIDERANT la volonté de la commune de participer à la révision de la charte et à la définition du renouvellement des orientations et des mesures des missions mutualisées au sein du PNR et à la définition des engagements des communes dans leur participation à la mise en œuvre de la charte,

CONSIDERANT le maintien de la commune en tant que commune associée jusqu'à l'arrêté de reclassement en 2030 ;

CONSIDERANT la possibilité de la commune d'adhérer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune classée, en 2030 ;

Il est proposé au Conseil Municipal,

- de solliciter le SYCOPARC pour intégrer son banc communal au périmètre d'étude de révision de la charte, en vue de le proposer à la Région pour extension du parc naturel régional des Vosges du Nord,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer toutes pièces utiles à l'application de la présente décision.

4. LOTISSEMENT LES VIGNES TRANCHE 6C - ÉTAT D'AVANCEMENT

Le Maire présente aux conseillers l'état d'avancement des travaux de viabilisation du lotissement Les Vignes tranche 6C.

Il indique que les travaux de réseaux secs ont démarré le 02/09/2024 (éclairage public, fibre, électricité).

Il présente également le plan des réservations actualisé, comprenant à ce jour deux terrains encore disponibles (6,38 ares et 5,94 ares).

Une commercialisation est prévue pour fin 2024 / début 2025.

5. TRANSPORT MÉRIDIDIEN – ÉTAT D'AVANCEMENT

Pour mémoire, le Maire a adressé en date du 04/06/2024, suite à la délibération n°3 du 04/06/2024, une motion visant à assouplir le calendrier proposé par la Région Grand Est concernant les modalités de maintien du transport méridien à compter de la rentrée 2024.

En date du 18/06/2024, la commune a réceptionné un courrier émanant de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Vice-Président délégué aux Transports et aux Mobilités durables, indiquant le report d'un an de l'application du règlement régional des transports scolaires pour le méridien dans le Bas-Rhin, et proposant un moment d'échanges à l'automne prochain, accompagné des Conseillers Régionaux de notre secteur.

6. PARTICIPATION FRAIS DE CHAUFFAGE – ÉGLISE PROTESTANTE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Paroisse Protestante de Menchhoffen souhaite verser un don de 1 200.-€ à la commune de MENCHHOFFEN pour contribuer aux frais de chauffage de l'église pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le don de 1 200.-€ de la paroisse protestante et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre s'y rapportant.

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Monsieur le Maire transmet la demande de subvention pour ravalement de façade de M. OSTERROTH Bernard. Par délibération N° 15 du 26 février 2002, le Conseil Municipal a fixé à 2 € par mètre carré pour les maisons en pierres et à 4 € pour les maisons à colombages, le montant des subventions accordées aux propriétaires de maisons de plus de vingt ans pour des travaux de rénovation des façades. La superficie prise en compte étant limitée à 75 m². Après examen du dossier de demande de subvention présenté par M. OSTERROTH Bernard et après avoir constaté que les travaux sont effectivement réalisés, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante :
- 76 € à M. OSTERROTH Bernard – 3 rue d'Uttwiller 67340 MENCHHOFFEN soit 38 m² X 2 €.
- Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'association Garde et Aide à Domicile, qui intervient au domicile de certaines personnes âgées et dépendantes de notre commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 50 € à l'association précitée.

Les crédits sont prévus au compte 65748 du Budget Primitif de 2024.

8. CHANGEMENT DE PORTE ET FENÊTRES – 10 RUE DE LA MAIRIE

Le Maire présente aux conseillers différents devis pour des prestations de changements de fenêtres et porte d'entrée pour le bâtiment communal situé au 10 rue de la Mairie (cabinet de kinésithérapie) déjà évoqués lors de séances antérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de **valider** le devis de l'entreprise MENUISERIE CHARPENTE OSTER (MENCHHOFFEN), pour un montant total de 11 994,00 € TTC, et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce devis.

Les crédits sont prévus au chapitre 21 du BP 2024.

9. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Maire rappelle aux membres du Conseil :

Le contrat CEC est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du Contrat Emploi Compétence est placée sous la responsabilité de France Travail ou des missions locales pour le compte de l'Etat, ou du Conseil Départemental.

Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de six mois à compter du 01/11/2024.

L'Etat prendra en charge 50 % du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales.

Le Maire propose à l'assemblée :

L'établissement d'un contrat CEC pour les fonctions d'agent technique, à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, à compter du 01/11/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

10. ACHATS DIVERS

- Le Maire présente aux conseillers un devis concernant une modification du contrat de maintenance du défibrillateur installé salle polyvalente (passage de la périodicité à 1 an au lieu de 3), pour un montant annuel de 174,00 € TTC (au lieu de 165,60 € TTC actuellement). Il présente également un devis pour l'achat d'un défibrillateur (stade municipal) pour un montant de 2 158,98 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide uniquement la modification du contrat existant. Il propose la pose d'une signalétique au stade, indiquant la présence d'un défibrillateur à la salle polyvalente, au 9 rue d'Uttwiller, qui serait une alternative à l'achat d'un appareil supplémentaire.
- Le Maire présente aux conseillers un devis pour les travaux cheminement cimetière (création des allées en pavage), de la société TST Baggerbetrieb, pour un montant s'élevant à 34 233,66 € TTC. D'autres devis devraient être réceptionnés prochainement.
- Le Maire présente aux conseillers un devis pour l'achat d'un rocher en grès de Rothbach (carrière LOEGEL), pour un montant de 2 264,88 € TTC. Ce rocher (dimensions env. 140 x 110 x 55 cm, 2 coupes biaisées) comportant le blason et le nom de la commune de Menchhoffen pourrait être disposé à l'intersection de la rue du Moulin et de la rue de la Mairie. Le projet ayant séduit l'ensemble des conseillers présents, il est décidé de valider le devis proposé.
- Le Maire présente aux conseillers un devis pour l'achat d'un châssis polyvalent avec fourches pour un montant de 1 499,00 € TTC, l'achat d'une ponceuse à bande (Makita) 1 200 W et une ponceuse excentrique (Makita) 300W pour un montant de 588,97 € TTC, l'achat d'un taille-haies (Husqvarna) pour un montant de 328,06 € TTC (Bricopro Ingwiller). L'ensemble de ces devis est validé.

11. INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire présente aux conseillers le document de Valorisation Fiscale et Financière (DVFF) pour 2023, qui ne constitue pas une analyse financière, mais un document synthétique à l'attention des élus retraçant, sur 5 années, les principaux points financiers qui caractérisent la collectivité ; il intègre des comparaisons de montants par habitant, avec des communes de la même strate au niveau départemental ou régional selon la pertinence. Dans un deuxième temps, il présente les fiches financières AEF pour la gestion 2023. En complément du DVFF, ces fiches comportent des éléments chiffrés plus détaillés, relatifs à l'exécution budgétaire et financière de l'année 2023.

- Lors d'un précédent conseil, Christian BALTZER avait fait part du manque de visibilité de la signalisation marquant le nouveau sens de circulation de la rue de la Mairie. Après investigations, il apparaît que la solution d'un affichage réalisé par nos soins n'est pas conforme. La pose d'un bac à fleurs est proposée, à la place d'un affichage temporaire. La largeur de la voie à cet endroit permet facilement la pose d'un élément de mobilier urbain. Un devis sera demandé à Jean-Philippe KALB (Nilufar – Ingwiller).
- La commune a été sollicitée par des habitants concernant la prolifération de chats errants. Il est rappelé que nous signons chaque année une convention avec la Société Protectrice des Animaux de Saverne, qui a pour mission de chercher sur notre commune tout animal domestique errant, se trouvant dans un lieu clos, aux heures d'ouverture du refuge et dans la limite des places disponibles. Une demande a néanmoins été faite auprès de la SPA pour connaître les conditions de mise en place d'une campagne de stérilisation.
- La fête de Noël des Aînés aura lieu le dimanche 8 décembre 2024. Katy FELLRATH et Audrey SCHELLENBERGER se chargeront de faire des propositions pour la partie « traiteur » lors du prochain Conseil Municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00.

Ont signé :

Le Maire,

Alain DANNER

La secrétaire,

Aurélie BERNARD